

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE DES FEMMES POUR LEURS DROITS

2014

LE FÉMINISME, TOUJOURS D'ACTUALITÉ!

RASSEMBLEMENT
FÉMINISTE

place de la victoire
SAM 8 MARS 14h30

à l'appel du Collectif Droits
des Femmes 66



NOUS AVONS LUTTÉ POUR CES LOIS, VEILLONS À LES FAIRE APPLIQUER!

Face aux réactionnaires et aux machos de tout poil, mobilisons-nous plus que jamais, toutes et tous dans les luttes pour les droits des femmes.

LE COMBAT FÉMINISTE RESTE D'ACTUALITÉ !

C'EST TOUS LES 8 MARS PAREIL



pour nous rejoindre :
collectifdroitdesfemmes66@yahoo.fr



Collectif Droits des Femmes 66 :

Apex - Asti - Attac - EELV - FSU - Idem Question de Genre - LDH - NPA
- PCF - PS - Solidaires

Du XIX^{ème} au XXI^{ème} Siècle :

l'effet des **lutttes des féministes**

1832 •Le viol est reconnu comme crime mais de façon restrictive.

1838 •Première École Normale de filles.

1850 •Loi Falloux rendant obligatoire la création d'une école de filles.

1880 •Ouverture de l'enseignement public secondaire aux filles.

1884 •Loi rétablissant le divorce : l'adultère du mari est réprimé par une amende, celui de l'épouse par la prison.

1885 •L'internat des hôpitaux est ouvert aux femmes.

1892 •La journée de travail féminin est limitée à 10h.

1893 •La femme séparée de corps a la pleine capacité civile.

1900 •Les femmes licenciées en droit peuvent prêter serment d'avocat et exercer la profession.

1907 •L'épouse peut disposer de son salaire. Les femmes sont électrices et éligibles aux conseils de prud'hommes.

1908 •Manifestation à Paris pour le droit de vote.

1909 •Institution d'un congé de maternité (8 semaines).

1912 •Sanctions contre l'abandon de paternité.

1917 •La femme peut être tutrice et siéger au conseil de famille.

1920 •La femme peut adhérer à un syndicat sans l'autorisation de son mari.

Equivalence entre Bac féminin et Bac masculin.

1920 •Interdiction de la provocation à l'avortement et de la propagande anti-conceptionnelle.

1923 •Le crime d'avortement devient délit afin de faire prononcer les jugements par les juges professionnels.

1924 •Les programmes des études dans le secondaire deviennent identiques.

1931 •Les femmes peuvent être élues juges.

1936 •Quatre femmes sont sous-secrétaires d'Etat.

1938 •La femme mariée n'est plus incapable civile : elle peut avoir une carte d'identité, un passeport, ouvrir un compte en banque, sans l'autorisation de l'époux. Subsistent pour le mari : la fixation du lieu de résidence, la possibilité de s'opposer à l'exercice d'une profession et l'exercice de l'autorité paternelle.

1942 •L'avortement, de délit (1923) devient « crime contre la sureté de l'Etat »; il est puni de mort.

1944 •Ordonnance prévoyant le vote des femmes (elles voteront pour la 1^o fois en 1945).

1946 •Principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans le préambule de la Constitution. Fin de la notion de salaire féminin.

1955 •L'avortement thérapeutique est autorisé.

1965 •Liberté d'exercer une profession.

1967 •Loi Neuwirth autorisant la contraception.

1970 •L'autorité paternelle devient « parentale ».

1972 •1^{ère} loi sur l'égalité des salaires et l'Ecole Polytechnique devient « mixte ».

1974 •Remboursement des frais relatifs

à la contraception.

1975 •Légalisation de l'avortement (définitive en 1979). Droit au divorce par consentement mutuel.

1977 •Création du congé parental pour les femmes des entreprises de plus de 200 salariés.

1979 •Interdiction de licencier une femme enceinte.

1980 •Possibilité pour les associations de se porter partie civile dans les procès de violences sexuelles.

1981 •Création d'un ministère des droits des femmes.

1982 •Remboursement de l'avortement

1983 •Loi sur l'égalité professionnelle

1984 •Reconnaissance de l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux.

1985 •Loi réprimant les discriminations sexistes.

1989 •Délai de prescription réouvert à partir de la majorité pour les mineurs victimes de violence.

1992 •Le harcèlement sexuel est un délit réprimé par la loi.

1993 •Meilleure protection de la femme enceinte.

1993 •Loi dépénalisant l'auto-avortement et crée le délit d'entrave à l'IVG.

1997 •Loi parlementaire sur la représentation des femmes dans les livres scolaires.

1998 •Les victimes d'une agression sexuelle (délictuelle ou criminelle) ont 10 ans pour porter plainte quel que soit l'agresseur.

1999 •Révision des articles 3et 4 de la Constitution portant égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

1999 •Le PACS (Pacte Civil de Solidarité)

est voté.

2000 •La pilule du lendemain est en vente libre en pharmacie.

2001 •Les délais pour l'avortement passent de 10 à 12 semaines.

2002 •Est passible de 3 ans de prison et 45000 euros d'amende à l'encontre de celui qui sollicite, accepte ou obtient, « en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération, des relations de nature sexuelle de la part d'unE mineurE qui se livre à la prostitution.

2003 •Modifications de la loi sur le harcèlement sexuel et moral. La charte d'égalité du 8 mars entre hommes et femmes est remise officiellement au Premier Ministre. La loi sur la parité 2003-327 : autant de femmes que d'hommes dans les élections nationales et européennes. Les listes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

2004 •La loi sur l'égalité est signée par le Premier Ministre.

2006 •Loi 2004-439 relative au divorce précise dans son art.22 les dispositions relatives à la protection du conjoint victime de violence conjugale et prévoit l'éloignement du conjoint auteur de violences du domicile.

2010 •Loi renforçant la lutte contre la violence conjugale.

2012 •Loi définissant précisément et condamnant le harcèlement sexuel.

2013 •Loi abolitionniste condamnant l'achat d'acte sexuel et favorisant la sortie de la prostitution.